

L'éducation prioritaire **SINISTRÉE.**

Editorial

À l'automne 2013, l'organisation des Assises de l'éducation prioritaire, puis en janvier 2014, l'annonce d'une réforme de l'éducation prioritaire (EP) nous avaient permis d'appeler de nos vœux une refonte ambitieuse de l'EP.

La multiplication des sigles (ZEP, RRS, ECLAIR...) au cours des vingt dernières années n'avait pas réussi à recouvrir l'ensemble des besoins et la variété des situations des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

La réduction des inégalités sociales et territoriales étant inscrite dans la loi de Refondation de l'École, l'éducation prioritaire devait être l'organe qui permette de remédier aux inégalités sociales, territoriales et scolaires.

Lundi 24 novembre 2014, la carte des établissements relevant de l'éducation prioritaire a été présentée aux représentants de la profession et des parents d'élèves par les DASEN des trois départements.

Or, cette carte démontre que cette refonte de l'EP ne prévoit pas une augmentation des moyens mais une redistribution des "labels" et une concentration des moyens sur un nombre réduit d'établissements labellisés REP+.

Ainsi, en aucun cas les moyens alloués à l'éducation prioritaire n'ont été déterminés en fonction des besoins - croissants face à l'appauvrissement d'une partie de la population -, mais sont simplement restés fixes.

Dans l'académie de Créteil, où l'éducation prioritaire est essentielle pour rééquilibrer les inégalités sociales et territoriales, le nombre total de 130 établissements relevant de l'éducation prioritaire a été déterminé par le ministère. L'ambition d'une EP capable de résoudre les inégalités les plus flagrantes a, semble-t-il, justifié de concentrer les moyens sur certains établissements et de les enlever à d'autres.

Ce sont donc, au total sur les trois départements, 18 collèges qui sortent de l'éducation prioritaire (ECLAIR, ZEP et RRS compris).

Les critères utilisés pour déterminer une liste d'établissements prioritaires sont le pourcentage de CSP défavorisées, combiné au pourcentage d'élèves résidents en ZUS, au pourcentage d'élèves avec une année de retard à l'entrée en sixième et au nombre de boursiers. Cependant aucun seuil n'a été déterminé et les croisements entre les différentes données semblent s'être faits "à la louche".

Si chacun des trois départements déplore des sorties non justifiées et des entrées insuffisantes dans l'EP, le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne sont les plus touchés, eu égard aux inégalités sociales, territoriales et économiques qui se sont accumulées en Seine-Saint-Denis.

Ainsi, les spécificités des besoins des uns et des autres ont été gommées au profit d'une vision univoque et restreinte de l'EP, sous la pression des contraintes budgétaires sans cesse rappelées.

En Seine-et-Marne les ZEP rurales ne relèvent plus de l'éducation prioritaire alors que les établissements qui en relevaient jusqu'ici continuent de faire face aux mêmes difficultés (pourcentage de CSP défavorisées au dessus de 40%, taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, isolement socio-culturel).

Les réunions du 24 novembre n'ont été que des réunions informatives et non consultatives. Ainsi, le Ministère, et les DASEN qui en dépendent, met en évidence le caractère arbitraire de la définition de la carte de l'éducation prioritaire et de son incapacité à faire face aux besoins réels en terme d'éducation.

Le dispositif REP+ semble davantage devenir une vitrine des velléités démocratiques du gouvernement qu'une réelle réforme de l'éducation prioritaire, qui irait avec une véritable refondation de l'École.

L'audience au ministère du 27 novembre 2014 a entériné ce sentiment amer que les contraintes budgétaire prévalent sur les besoins réels de la population et d'une École ambitieuse pour l'avenir.

Elsa GALEY



Éducation prioritaire : après le *rapport de diagnostic*, le choc de la thérapie...

Il y a un an et demi environ, le CIMAP* rendait publiques, six mois à l'avance, les conclusions des Assises de l'Éducation prioritaire¹ et dressait le bilan de trente années de politiques scolaires dans ce domaine. Pour expliquer le décrochage de la France dans le classement international de l'OCDE, le rapport pointait du doigt la grande faiblesse des résultats des 20 % d'élèves les plus défavorisés.

Après une présentation pour le moins biaisée des symptômes, excluant toute analyse d'ensemble des dysfonctionnements du système éducatif, les hauts fonctionnaires établissaient un diagnostic sans appel : le décrochage de la France est essentiellement imputable à la « faible efficience » de l'éducation prioritaire, laquelle nécessite une thérapie de choc, seule susceptible de conjuguer rigueur budgétaire avec efficacité scolaire.

Et voilà comment, en quelques lignes, la question de la difficulté scolaire, question fondamentale de l'école démocratique, était reléguée aux marges du système éducatif, comme un phénomène périphérique, provenant essentiellement du mauvais pilotage gestionnaire.

La fabrique de la reproduction sociale.

Les symptômes sont édifiants. D'après le classement international de l'OCDE en 2012, la France perd deux places, se classant en 25^{ème} position. Le système éducatif français est fortement inégalitaire et les écarts liés au milieu social se sont creusés ces dernières années. Il est l'un de ceux qui reproduit le plus les inégalités sociales et scolaires : la France est avant-dernière des 34 pays de l'OCDE, en ce qui concerne les taux de réussite des enfants d'inactifs et d'ouvriers. Pourtant le rapport achoppe dès qu'il est question d'identifier les causes d'un tel déséquilibre. Là où l'OCDE et la Cour des comptes pointent du doigt une insuffisance de ressources et une mauvaise utilisation des fonds existants, le rapport ne semble retenir que le second aspect, pour ne pas répondre à la première préconisation : cesser le favoritisme qui prévaut dans l'allocation de moyens, et que dénonçait naguère la Cour des comptes. En 2012, celle-ci n'avait-elle pas calculé que l'État dépensait 47% de plus pour former un collégien parisien qu'un jeune de l'académie de Créteil ?

Une inégalité fondamentale dans l'allocation de moyens.

Car s'il est un fait essentiel sur lequel les rapporteurs ne s'étendent pas, c'est bien la faiblesse des moyens alloués par la France à l'Éducation prioritaire. Sur ce point, le rapport est à la limite de la malhonnêteté considérant que la France déploie en la matière « *des moyens significatifs que la Cour des comptes et l'OCDE trouvent pourtant insuffisants* ». Selon ces dernières en effet, les retards des élèves français s'expliquent surtout par la faiblesse des moyens consentis pour scolariser les élèves les plus défavorisés. Pour recoller à la moyenne des pays de l'OCDE dans ce domaine, la France devrait consacrer plus du double des moyens actuels (soit 4% du budget de l'E.N., contre seulement 1,56% actuellement). Comment nos hauts-fonctionnaires résolvent-ils l'équation ? Par une simple division : « *si on consacrait la somme actuelle à 10% des élèves au lieu de 20% cela reviendrait à doubler l'investissement qui leur est actuellement dédié* ». Il fallait y penser...

Un exemple de pilotage par les résultats.

Résumons : si la France veut améliorer rapidement ses résultats, elle doit renforcer les moyens là où cela sera le plus visible à brèves échéances, c'est-à-dire au terme du mandat présidentiel. Pour résoudre le manque de moyens, le CIMAP préconise de diviser par deux le nombre d'établissements éligibles au label Éducation prioritaire, en ciblant exclusivement les 10% d'élèves les moins favorisés, puisque d'après les tests, ce sont eux qui font baisser la moyenne de la France. Tant pis si on néglige tout le reste d'une cohorte : il ne s'agit pas de mener une politique pérenne de lutte contre l'échec scolaire, seulement de coller aux attendus du test PISA, pour réaliser à court terme une opération de communication politique efficace. Et comme il est prévu de soumettre à une réévaluation périodique tous les quatre ans la liste des établissements de l'Éducation prioritaire, cela dotera l'administration d'un outil de management redoutable. Le risque d'un déclassement ou la recherche d'un classement éventuel, seront assortis de conditions drastiques de satisfaction des indicateurs de performance éducative. Il est à craindre une dérive du contenu scolaire enseigné dans ces établissements vers un bachotage, essentiellement destiné à améliorer les résultats de la France dans ladite enquête, sans résoudre de quelque manière que ce soit la question de la difficulté scolaire.

Arnaud BOYER

(*Comité interministériel à la Modernisation de l'Action Publique).

1 CIMAP (Comité interministériel à la Modernisation de l'Action Publique), *évaluation de la politique de l'éducation prioritaire Rapport de diagnostic*, rapport remis à M le Premier Ministre, le 17 juillet 2013.

Une ZEP rurale en 3 questions.

Témoignage de **Cyril SOUCART**, professeur d'EPS
collège La Rochefoucauld sorti des listes de l'EP pour la rentrée 2015
(la Ferté-sous-Jouarre - Seine-et-Marne)



En quoi c'est différent un élève dans une ZEP rurale ?

En EP, particulièrement en ZEP rurale, ce n'est pas un élève mais 720 cas particuliers !

- Familles avec les deux parents, familles monoparentales, familles d'accueil ou foyer. Cette très grande diversité entraîne des disparités notamment dans le rapport aux règles. Tous les jours nous devons faire face à des phénomènes d'insolence.
- Familles issues de l'immigration, familles ayant subi une délocalisation suite à des destructions de barres d'immeubles, familles de centre ville, familles pleinement issues du milieu rural... La diversité culturelle est immense. Ceci entraîne une disparité dans le rapport aux savoirs, à la culture ! Dans toutes les classes, plusieurs élèves sont "décrocheurs" scolairement. Ils ont un manque cruel d'ouverture sur l'extérieur.
- Pour une minorité, heureusement, la détresse sociale est si importante que l'alcoolisme n'est pas dissimulé (mais ce sujet est extrêmement tabou), l'hygiène de certains élèves est très inquiétante (propreté, hygiène alimentaire, rythme de vie, problèmes de santé non réglés...). Le contexte familial, parfois difficile, explique aussi une grande fragilité psychologique pour certains.
- Dans le contexte scolaire de hiérarchisation, de comparaison aux autres, cela entraîne la mise à l'écart de certains. Cela peut expliquer le taux d'absentéisme relativement élevé. Certains élèves, parfois sous couvert de leur parents, ignorent complètement l'obligation scolaire.
- Un niveau scolaire très faible, particulièrement en français, engendre une difficulté à communiquer qui peut expliquer un nombre important de violences physiques.

Cependant, pour la plupart ce sont des élèves attachants auxquels l'école apporte beaucoup.



A quoi ça ressemble d'être prof en EP ?

- Tout d'abord, c'est faire face à une classe. L'expression n'est pas trop forte. Même si l'on arrive avec plein de bonnes idées, l'objectif n°1 est de gagner l'autorité.
C'est avant tout une question de rapport humain. Bien réagir à toutes les transgressions de règles, à l'insolence, aux faits de violence verbale voire physique qu'il peut y avoir entre élèves. C'est difficile physiquement et psychologiquement. Il n'est pas rare de voir un collègue pleurer en salle des profs ou de passer dans les couloirs et d'entendre un bazar exceptionnel...
Rester dans le collège plusieurs années est quand même plus simple. Au-delà de notre expérience qui s'est forgée, nous sommes aussi connus et reconnus. Les élèves connaissent nos limites.
Rien que pour cet aspect, stabiliser les équipes est important.
- L'étape suivante est de proposer des exercices, contenus adaptés... Un tableau à double entrée "simple" pose de sérieux problèmes pour certains élèves jusqu'en troisième... Les différences sont si grandes que l'on se rend compte qu'il faut essayer d'adapter, différencier, voir individualiser.... Mais cela pose un autre problème : celui de la gestion de la classe avec des élèves qui ne sont pas du tout autonomes... Alors les théories pour mobiliser les élèves nous les connaissons. Projet, contrat, etc... Ça fonctionne parfois, parfois pas du tout.
- Ensuite, en lien avec tout ça on essaie de rencontrer les parents. En tant que prof principal, par exemple pour ma part, je rencontre au moins un parent par semaine. Nous sommes le plus souvent livrés à nous-mêmes, et certains parents n'hésitent pas à nous donner carte blanche tant ils se sentent dépassés !

Par ailleurs, nous travaillons énormément en équipe. C'est un avantage : la difficulté nous unit ! Un élève qui pose problème est rapidement le sujet d'échanges informels ou de réunions plus officielles.

Nous nous unissons aussi autour de projets. Ces projets ont pour but de motiver les élèves, de les ouvrir, de leur apprendre de nouvelles choses dans des contextes différents. C'est indispensable mais cela donne beaucoup de travail, bien souvent invisible... Ces projets sont d'autant plus simples à mener que les équipes sont stables...

Si je résume, un prof en EP c'est un prof qui travaille en équipe mais doit tout de même gérer seul son groupe, est à la fois ferme et patient, doit s'adapter aux niveaux des élèves et tendre vers des exigences institutionnelles, s'adresser au groupe et prendre en compte les cas particuliers... Bref, celui qui veut bien faire son boulot, c'est un prof "mort" le soir... fatigué physiquement et psychologiquement à l'approche des vacances...



Quels sont les dispositifs à conserver/créer et les dispositifs inutiles, contraignants ?

Certains dispositifs n'ont pas fait leurs preuves :

- ❗ L'accompagnement éducatif après une journée de 6h de cours : l'élève qui en a le plus besoin n'est plus concentré, motivé, attentif... L'aide aux devoirs devrait avoir lieu plus tôt dans la journée.
- ❗ L'école ouverte : l'aspect récréatif de certaines actions n'ont pas vocation à être encadrées par l'Ecole. Pour du travail d'ordre scolaire, pourquoi pas, dès lors que cela restera sur la base du volontariat tant pour les profs que pour les élèves. Le souci est que, bien souvent, ce sont les élèves motivés qui viennent, non les élèves qui en ont besoin...
- ❗ Le préfet des études peut disparaître complètement. Les CPE ont un rôle similaire. Un professeur a déjà assez de travail.
- ❗ Le livret de compétence n'a pas fait ses preuves lui non plus.

Les moyens nécessaires en EP finalement découlent de ce que je disais plus haut :

- ❗ Les élèves sont tous extrêmement différents... Donc il faut pouvoir faire des petites classes (20/21 me paraît raisonnable dans notre cas) pour pouvoir prendre en compte ces différences, pouvoir travailler en groupe le plus souvent possible, éventuellement par groupe de besoin. **Cela veut dire une DHG conséquente.**
 - ❗ Il faut toujours trouver de nouvelles idées, il faut construire des projets et comme partout il faut du matériel en bon état et moderne pour travailler : **des moyens financiers sont indispensables.**
 - ❗ Le mal-être psychologique et physique, les difficultés à s'orienter, les difficultés à respecter les règles en cours mais aussi en dehors... demandent plus de ressources humaines : **infirmières, assistantes sociales, COPsy, CPE, ASSED...**
 - ❗ **Les équipes doivent être stables** un certain temps (5 ans me paraissent corrects, mais il faut valoriser davantage ceux qui restent plus : bonification, prime sont des dispositifs à conserver.
 - ❗ Des dispositifs particuliers de soutien, d'aide - au-delà des PPRE qui eux, à mon humble avis, ne servent à rien quand l'élève n'a pas un temps de prise en charge individuelle ou en petit groupe - sont à conserver. Des groupes doivent être possibles dans un maximum de matières, modules ou ateliers relais.
 - ❗ Il faudrait pouvoir laisser plus de temps à ceux qui en ont besoin. Je crains que la refonte des programmes envisagée ne tienne pas compte de cet aspect. J'ai bien quelques idées, mais ce n'est plus la question, car ce n'est plus l'éducation prioritaire seulement, mais le système éducatif en entier qu'elles feraient revoir... Enfin, ce serait là une véritable refondation.
-